

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)**RETIRED AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° AS47

présenté par

M. Bentz, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levavasseur, M. Marchio, Mme Mélin et M. Muller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, supprimer le mot :

« recommandées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de recommander, mais de déconseiller pour les enfants l'usage d'écrans numériques dont l'utilité éducative n'a pas été prouvée.

Le présent amendement lève ainsi une contradiction entre l'inquiétude qui fonde cette proposition de loi et la permissivité de l'alinéa 9.